



HAL
open science

”Un roi de guerre sur terre et sur mer en Europe et dans le Monde (XVIe-XVIIIe siècles)”

Jean-Christophe Temdaoui

► To cite this version:

Jean-Christophe Temdaoui. ”Un roi de guerre sur terre et sur mer en Europe et dans le Monde (XVIe-XVIIIe siècles)”. Licence. France. 2017. halshs-03090642

HAL Id: halshs-03090642

<https://shs.hal.science/halshs-03090642>

Submitted on 29 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Un Roi de guerre sur terre et sur mer en Europe et dans le monde

(XVI^e-XVIII^e siècle)

Introduction :

Du XVI^e au XVIII^e siècle, la guerre est une donnée permanente des relations internationales liant les Etats européens. Ces guerres peuvent être intérieures, au sein d'un Etat – on les appelle alors guerres civiles - ou extérieures, entre deux belligérants voire plus. Les périodes de paix durable sont plutôt rares.

La position géographique du royaume de France, une position de carrefour entre Europe du Nord, Europe du Sud et Europe Centrale et Orientale. Elle met en contact le royaume avec d'autres monarchies, avec des principautés (en Italie) ou encore avec le Saint-Empire (cf. carte de l'Europe au début du XVI^e siècle, S2, Introduction). Les trois façades maritimes (nord, atlantique et méditerranéenne) ouvrent le royaume sur la mer et l'océan, qui constituent des espaces stratégiques car ils peuvent être des couloirs de manœuvres militaires d'invasion ou d'expansion. Du XVI^e siècle au XVIII^e siècle, la guerre du Roi juxtapose en France ces deux dimensions, continentale et maritime.

Envisager la guerre du Roi de France durant ces trois siècles invite à prendre en compte plusieurs dimensions clefs qui jouent un rôle dans les comportements militaires des Princes, des manœuvres des troupes sur terre et sur mer aux alliances entre familles de Prince sans omettre la mise en place d'armées permanentes et professionnelles, l'essor de la guerre navale ou le critère religieux dans une Europe chrétienne recomposée par les Réformes dès le XVI^e siècle.

L'étude de la guerre doit pour être pertinente associer deux points de vue : le point de vue interne à l'état belligérant et le point de vue externe à cet état, soit l'équilibre des forces en présence à l'échelle européenne (le jeu des alliances). La guerre est en effet un instrument d'Etat. Elle est un moteur de la genèse de l'Etat moderne et la fonction guerrière définit le prince : elle est un devoir contribuant à sa légitimation dans la continuité de l'idéal chevaleresque du roi du Moyen Âge. Elle est en France au cœur d'une administration placée sous l'autorité du Roi lui donnant les moyens de satisfaire les ambitions conquérantes du Prince. Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, le Roi peut compter sur une armée de 10 000 hommes tandis qu'à la fin du règne de Louis XIV, 400 000 hommes peuvent être levés.

Problématique : Quelle est la place de la guerre dans l'évolution de la monarchie française du XVI^e au XVIII^e siècle ?

LA GUERRE : UN INSTRUMENT D'ÉTAT ?

Un roi de France guerrier ?

L'image des rois guerriers est un héritage médiéval fort pour les souverains ouvrant l'époque moderne. À titre d'exemple, le roi capétien Philippe Auguste, à Bouvines, le 27 juillet 1214, défait l'empereur du Saint-Empire Othon IV de Brunswick. Ce roi du XIII^e siècle étend par la guerre le domaine royal et joue un rôle clef dans le lien entre guerre et souveraineté. Il peut compter sur l'ost, le service de guerre que doivent les grands nobles au roi en se mobilisant eux-mêmes et en mobilisant leurs vassaux pour l'effort de guerre.

Faire la guerre et donner l'image d'un roi guerrier sur le champ de bataille, c'est entretenir la primauté du souverain et consolider par la guerre les liens qui unissent le roi et ses fidèles. Rappelons que le premier devoir de la noblesse est de faire la guerre pour protéger le royaume. Le Roi étant le premier des nobles, il est lié à un devoir d'exemplarité. En 1509, Louis XII mène et dirige les troupes lors de la 4^e guerre d'Italie. Six ans plus tard, François 1^{er} débute son règne avec la 5^e guerre d'Italie. Les souverains du XVI^e siècle sont encore des rois-chevaliers menant campagne avec l'appui du connétable, officier en charge de la guerre et de l'armée auprès du Roi. Leur présence sur le champ de bataille peut cependant les exposer à l'emprisonnement comme ce fut le cas pour François 1^{er} lors de la bataille de Pavie en 1526. Deux siècles plus tôt, Jean II Le Bon avait été fait prisonnier par les Anglais suite à la bataille de Poitiers, en 1356.

En 1745, la bataille de Fontenoy est la dernière bataille où le roi de France Louis XV commande ses troupes sur le front lorrain. C'est au lendemain de cette bataille qu'il hérite du surnom de « Bien Aimé ». Louis XVI ne jouit pas d'une réputation de grand chef de guerre, au contraire de ses prédécesseurs. François 1^{er}, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV sont donc les principales figures de rois guerriers de l'époque moderne. Ils sont présents sur le champ de bataille, les armes à la main sur leur monture.

La prolongation des guerres dans le temps, la multiplication sur terre et sur mer des théâtres de conflit jusqu'aux colonies d'Amérique, la complexification de la hiérarchie militaire tend à « éloigner » le Roi du champ de bataille alors confié aux grands officiers de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie ou de la Marine de guerre.

Recruter les soldats

Le recrutement des soldats ou levée des soldats est un droit régalien, c'est-à-dire une attribution qui ne relève que du Roi. Au XV^e siècle, Charles VII, victorieux de Castillon en 1453, affirme ce principe et Henri III le rappelle en 1583. Un noble qui lève une armée s'oppose dans une certaine mesure au prince qui devient progressivement absolu de droit divin. L'exemple de la Fronde des princes sous Louis XIV en témoigne : le prince de Condé mobilise une armée et mène campagne contre le gouvernement royal. Jusqu'au règne de Louis XIV, l'affirmation de ce droit régalien révèle en miroir les difficultés de l'autorité monarchique.

Du XVI^e siècle au XVIII^e siècle, le mode de recrutement change. L'ost médiéval, c'est-à-dire le service militaire temporaire dû au Roi par les grands nobles du Royaume au temps de la monarchie féodale, cède la place à l'établissement d'une armée professionnelle et permanente. Cette transformation est au cœur du processus de la genèse de l'Etat moderne : la guerre assoit la construction de l'Etat monarchique. Une armée professionnelle et permanente (en temps de guerre

comme en temps de paix) est plus conséquente que la mobilisation du ban et de l'arrière-ban de l'ost féodal.

L'armée d'Ancien Régime n'est pas un corps unifié et « public ». Elle compte 4 corps au XVIII^e siècle : l'infanterie (les troupes au sol et en marche, les fantassins), la cavalerie (les troupes au sol et à cheval, les cavaliers), l'artillerie (les troupes sols manipulant l'artillerie : les canonniers, les grenadiers...) et le génie (regroupant les ingénieurs militaires : des ingénieurs du Roi, cartographes, architectes...). De François 1^{er} à Louis XV (1515-1774), l'armée lie le Roi et sa noblesse. Les nobles sont propriétaires des régiments. Ils sont habilités à diriger leur régiment par le Roi qui leur délivre une commission ou un brevet. Le chef du régiment, souvent un noble, doit acheter sa charge en versant une contribution fiscale. C'est une charge vénale (c'est-à-dire qui s'achète). Le roi entretient et finance les régiments par la mise en place progressive d'une fiscalité et d'une administration de la guerre (cf. S3, I., 2.).

Au XVI^e siècle, l'ensemble de l'armée est placé sous l'autorité du connétable (jusqu'en 1626-1627), aux côtés du Roi sur le champ de bataille. Elle conserve des éléments féodaux jusque dans le premier tiers du XVII^e siècle. Les corps de cavalerie et d'infanterie – régionaux ou territorialisés – dominent l'armée royale de François 1^{er} lors de ses campagnes d'Italie (1515-1526). C'est une juxtaposition de plusieurs unités variées.

- **Cavalerie** : cavalerie lourde (compagnies d'Ordonnance ou de gens d'armes), cavalerie légère (cheveu-légers)
- **Infanterie** : régiments internes au royaumes (souvent constitués à partir d'un domaine provincial : régiment de Picardie, de Piémont, de Champagne, de Navarre...), troupes étrangères levées en cas de besoin (Suisses, lansquenets).

Sous François 1^{er}, l'armée peut atteindre quelques 50 000 hommes en campagne. L'affectation militaire justifie une répartition des fantassins et des cavaliers en deux domaines militaires :

- **L'ordinaire des guerres** regroupe l'ensemble des soldats mobilisés et en campagne.
- **L'extraordinaire des guerres** regroupe l'ensemble des soldats sédentaires et en garnison (en poste sur une place en temps de guerre comme en temps de paix) ainsi que les troupes levées temporairement. L'extraordinaire des guerres est une « réserve » de soldats mobilisables s'il en est besoin.

Comment évolue du XVI^e au XVIII^e siècle le recrutement des soldats ? Le recrutement de l'armée oscille entre volontariat et conscription. Il comprend plusieurs étapes : une promesse d'engagement, un enrôlement.

- **Pourquoi s'engager ?** L'engagement volontaire est motivé par la vocation ou un goût particulier pour les armes (venu de la famille ou du voisinage des troupes), la recherche d'un emploi, la nécessité de fuir la misère, le désir d'échapper à sa famille ou à la justice, voire tout simplement le goût de l'aventure.

- **La tournée du capitaine.** Les capitaines de régiment et de compagnie (subdivision du régiment) recrutent dans leur seigneurie d'origine familiale ou celles circonvoisines. Ils y sont connus et peuvent recruter des familiers de leur quotidien.
- **La levée du gouverneur.** Les gouverneurs, officiers militaires exerçant dans le cadre du gouvernement, s'appuient sur les curés de paroisse pour lancer un appel à la mobilisation.

L'entrée du royaume de France dans la Guerre de Trente Ans marque une première rupture dans l'ampleur du recrutement des soldats. En 1636, Richelieu, « premier ministre » de Louis XIII, proclame une levée en masse à Paris, d'hommes en âge de faire la guerre, jusqu'à ordonner la fermeture d'ateliers pour permettre aux hommes de rejoindre l'armée. La mise en place de levées en masse fait augmenter la taille des armées du royaume.

- En 1636 : 150 000 soldats ; en 1648 : 250 000 soldats ; 400 000 soldats au début du XVIIIe siècle.
- Principe des levées générales de 1636, 1643 et 1644 : le Roi impose aux provinces de fournir des contingents répartis par les intendants et des commissaires aux guerres. Pour effectuer la levée en province, les capitaines propriétaires de leur compagnie, rentrent sur leurs terres lors du semestre d'hiver avec une commission de recrutement du roi et une bourse d'argent, afin de rétribuer par une avance le prétendant à l'engagement par « l'argent du Roi » (nom donné à la prime d'engagement). Le futur soldat doit acter son engagement en buvant à la santé du Roi.
- Pour compléter les effectifs, le Roi fait appel aux étrangers qui peuvent représenter jusqu'à ¼ de l'effectif de l'armée.
- En 1688, Louis XIV et le ministre de la guerre Louvois mettent en place la milice royale. C'est une première forme de conscription ou service militaire obligatoire dont le roi peut user en cas de mise en danger du royaume. Armée de réserve, elle est recrutée dans les paroisses rurales parmi les hommes célibataires en âge de porter les armes. Le volontariat ne suffisant pas, le tirage au sort paroissial est mis en œuvre. Les hommes étaient alors appelés pour six ans. Ils pouvaient contourner leur appel s'ils tiraient un billet noir et moyennant finance ou en présentant au tirage des volontaires. Institution impopulaire, elle permit pourtant de lever 60 000 hommes au début du XVIIIe siècle (soit près de 46% des effectifs engagés dans la guerre de Succession d'Espagne).

Le soldat promet de s'engager pour une durée minimum qui tend à augmenter entre 1629 et 1762 : de 6 mois à 8 ans (2 ans en 1663, 3 ans en 1683, 6 ans en 1716). Après l'engagement vient l'enrôlement : le soldat se présente au corps. Sa condition physique est vérifiée (16 ans au moins, 5 pieds 2 pouces de taille minimum dans l'infanterie, 4 pieds quatre pouces minimum dans la cavalerie). La loi sur la guerre et l'armée résumée en « articles de guerre » lui est lue. Le soldat prête serment pour être ensuite incorporé. Il est inscrit sur le rôle de la compagnie et doit se présenter à la prochaine revue ou montres en présence du commissaire des guerres.

« Présentement que le Roi a besoin de soldats, ce n'est pas le temps d'en examiner s'ils ont été bien ou mal enrôlés » (Louvois, 1672).

La désertion désigne la rupture du contrat liant un soldat, l'officier qui l'engage et le Roi par son départ du corps sans congé régulier, c'est-à-dire sans document l'autorisant à s'absenter pour une durée déterminée. La désertion touche 1/10^e de l'effectif militaire. Beaucoup désertent pour se réengager dans un autre régiment. Le soldat déserte pour plusieurs raisons : le recrutement a été fait sur des fausses promesses ou par la force, des malheureux ont signé un engagement pour échapper à une misère conjecturale, l'expérience d'une dureté des conditions de vie (logement, nourriture, traitement, retards dans le paiement de la solde, débauchage par d'autres officiers...). Les souverains, qui ont besoins de soldats, procèdent à de fréquentes amnisties : 25 entre 1701 et 1715, 4 entre 1733 et 1735. La condamnation pour désertion se résume à la peine de mort en 1635, pouvant être commuée en 10 années de galères. En 1680, la peine de mort est remplacée par une peine de galère à perpétuité. En 1684, le marquage physique du déserteur se traduit par coupure du nez et des oreilles et une marque au fer rouge de la fleur de lys sur le visage. Les philosophes des Lumières contestent la barbarie et l'inutilité de la peine de mort et proposent l'exemplarité démonstrative de la punition par un spectacle du déserteur enchaîné ou employé à des travaux pénibles.

La mise en place d'une administration de la guerre sur terre et sur mer

Le développement des secrétariats d'Etat à la Guerre et à la Marine illustre combien la guerre est un instrument d'Etat. Une des particularités françaises de l'époque moderne réside dans la capacité du gouvernement monarchique à avoir mis en place une administration civile centralisée pour gérer l'armée sous tous ses aspects.

Le secrétariat d'Etat à la guerre est une institution qui remonte à Louis XI dans le dernier quart du XV^e siècle. Il se développe en intégrant progressivement la gestion de plusieurs corps militaires et des officiers au service de la Couronne en charge des aspects stratégiques :

- D'Henri III (1570 : Simon Fizes, baron de Sauve, responsable de la gendarmerie, c'est-à-dire de l'ensemble des gens portant des armes) à Louis XIII, le secrétaire d'Etat à la guerre est essentiellement un exécutant administratif, en charge de la comptabilité de la solde et des états de la gendarmerie des troupes formant l'armée de l'ordinaire du Roi (l'armée en campagne). Il expédie les dépêches sur le recrutement, le logement et le paiement des troupes. Il est en charge de la correspondance avec les armées opérant à l'extérieur du royaume.
- De 1635 à 1691, quatre secrétaires d'Etat jouent un rôle dans l'unification de l'armée : Abel Servien (1630-1636), François Sublet de Noyers (1636-1643), Michel Le Tellier (1643-1677) et Louvois (1662-1691). La suppression de la charge de connétable en 1627 et la prolongation de la guerre à la faveur des conquêtes de Louis XIV justifie le renforcement du Secrétariat d'Etat à la guerre. Le génie devient une compétence du secrétariat d'état à la guerre : les ingénieurs spécialisés dans les fortifications en dépendaient.
 - 1640 : prélèvement du taillon, un supplément à la taille, pour financer la solde des soldats.

- 1675 : mise en place de l'ordre du tableau pour assurer les promotions de grade à l'ancienneté et des grades gratuits (pour permettre à la petite noblesse et à la bourgeoisie d'accéder aux fonctions militaires).
- Au XVIII^e siècle, les militaires de l'artillerie passent sous l'autorité du secrétariat d'Etat de la Guerre (1755). A la fin du XVIII^e siècle, le secrétariat d'Etat à la guerre est une administration solide gérant l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie et les services du génie des fortifications. C'est un secrétariat d'Etat capital et prestigieux.
 - Seconde moitié du XVIII^e siècle : création de grades d'officiers subalternes pour assurer les promotions au mérite : lieutenant en troisième, porte-étendard (cavalerie), porte-guidons (dragons), quartier-maître trésorier.
 - La structure générale :
 - Le Roi, chef des armées,
 - *Le connétable (jusqu'en 1626-1627)*
 - Le secrétaire d'Etat à la guerre,
 - Les lieutenants généraux des armées et les maîtres de camp assurent le haut commandement des troupes.
 - Le régiment est dirigé par un colonel, secondé par un lieutenant-colonel.
 - Au sein du régiment, chaque compagnie est dirigée par le capitaine, secondé par le lieutenant puis l'enseigne.
 - Le major, en charge de la discipline,
 - Les intendants de l'armée en charge de la logistique : ils accompagnent les armées en campagnes, se chargent de l'approvisionnement en nourriture, du logement, concluent les marchés de fournitures, inspectent les magasins et les hôpitaux et peuvent même rendre la justice militaire.

Le développement du secrétariat d'Etat à la Marine est étroitement lié à l'essor d'une marine de guerre permanente, la « Royale » (expression abrégée de Marine royale), sous Louis XIII. Avant Richelieu, le Roi de France n'armait une flotte qu'en temps de guerre. Une marine permanente suppose : un budget régulier, des escadres permanentes, des équipages de marins permanents, une administration supervisante pérenne. C'est à partir de Richelieu que les historiens estiment les débuts de la marine de guerre permanente.

- 1626 : Richelieu devient le premier secrétaire d'Etat à la Marine. Il porte le titre de « grand maître de la navigation ». La Marine est divisée en deux secteurs géographiques : la Marine du Ponant (flotte de l'Atlantique) et la Marine du Levant (flotte de la Méditerranée). Jusque-là, les affaires maritimes relevaient de l'amiral.
- A l'origine de la marine de guerre permanente, la croissance de l'effectif des galères : 30 galères sous Louis XIII mènent combat en Méditerranée et en Atlantique, 40 sous Colbert.

1665 : nouvel arsenal aménagé à Marseille qui devient dès lors le premier port des galères du royaume.

- Dès Louis XIV, le secrétariat d'Etat à la Marine, au commerce et aux colonies supervise l'essor des vaisseaux de ligne, placés au cœur de la politique maritime militaire du Roi, afin de rattraper un retard patent à l'échelle européenne (les flottes hollandaises, espagnoles et britanniques sont bien supérieures). Le vaisseau de ligne remplace la galère, obsolète sur le plan stratégique. La démultiplication des voiles renforce la maniabilité des bateaux dit ronds tandis que la capacité d'armement tend à augmenter. Le vaisseau de ligne devient un enjeu d'innovation militaire jusqu'à la guerre d'indépendance américaine. Les arsenaux de la Marine sont placés sous l'autorité du Roi et du secrétaire d'Etat à la Marine : Toulon, Rochefort, Brest et Cherbourg. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, 4 grands types de vaisseaux dominant : les 64, 74, 80 canons et les trois ponts de 90 canons voire plus.
- Pour satisfaire les besoins en matelots nécessaires aux armements des navires du Roi, Colbert met en place un système de conscription, le système des classes. Tous les marins, inscrits sur des registres administratifs appelés matricules, servent selon une périodicité rythmée : 1 fois tous les trois ans.
- Afin de prendre en charge les marins et les officiers de marine blessés, Louis XIV et Colbert ordonnent la création de la caisse des Invalides qui les prend en charge et les indemnise.

De la gendarmerie sous l'autorité du connétable à l'armée plurielle administrée par le secrétariat d'Etat à la guerre, de la marine de guerre conjecturale à la marine de guerre permanente gérée par le secrétariat d'Etat à la Marine, la guerre sur terre et sur mer est devenue un enjeu de la construction de l'état monarchique centralisé, qui a permis de répondre aux besoins militaires d'une monarchie où les impératifs de conquête ou de défense territoriale dans le concert des Etats européens sont devenus des impératifs de gouvernement.

La pierre, la toile et la réjouissance : la guerre, un outil de communication politique

La guerre victorieuse est un puissant outil de communication politique. Elle est mise en scène par les arts et vise à légitimer le bon gouvernement du prince. Par la fête, par le tombeau ou par l'architecture, la guerre participe d'une mise en image du pouvoir. Cette dimension iconographique du pouvoir est destinée aussi bien aux princes successeurs, aux sujets du roi qu'aux ambassadeurs.

Inscrire la victoire dans la pierre participe de la construction du souvenir du souverain dès son vivant. Les monuments funéraires royaux peuvent ainsi porter la marque de la gloire militaire du Roi à l'instar du tombeau de François 1^{er} et de Claude de France en la nécropole royale de la basilique de Saint-Denis. Le monument de style néo-classique en marbre blanc et noir s'inspire de l'arc impérial de Septime Sévère. Il représente doublement le couple royal, en gisant et en priant. Il a été réalisé sous la direction de l'architecte Philibert de L'Orme. En 1558, le tombeau de François 1^{er} n'est toujours pas terminé. La représentation de la guerre est prégnante : les bas-reliefs représentant les victoires militaires de Marignan (1515) ceignent le monument dans sa partie basse. La qualité des bas-reliefs donne l'image d'une armée en mouvement. Plusieurs étapes de la bataille de Marignan sont figurées : les préparatifs, le passage des Alpes et l'affrontement des armées. À la

tête de l'armée française et des mercenaires allemands, François Ier en chevalier, reconnaissable à son monogramme F inscrit sur la selle de son cheval ; à ses côtés, le chevalier Baillard qui affronte une coalition regroupant des Italiens, l'armée pontificale et les Suisses. La célébration de la victoire aussi désignée sous l'expression « combat des géants » associe une référence mythologique (la gigantomanie) à l'immortalisation de la figure royale combattante et à la valorisation de la fidélité (le chevalier Bayard aux côtés de François 1^{er}).

L'architecture constitue le deuxième canal de diffusion de l'image guerrière du Roi. L'architecture et l'ornement des châteaux sont chargés en références à la guerre, a *fortiori* sous Louis XIV. L'architecture du château de Versailles évolue dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Les seconds agrandissements décidés en 1677, dans le contexte des guerres de Hollande, par Louis XIV sont marqués par la construction de la galerie des Glaces qui remplace une terrasse à l'italienne ouvrant sur les jardins. La succession des pièces ouvrant sur le parc prend un sens politique et diplomatique fort. En effet, l'entrée dans la galerie des Glaces est précédée du salon de la guerre, construit à partir de 1678 par Jules Hardouin-Mansart et achevé par Charles Le Brun en 1686. Il exalte les victoires militaires qui ont conduit à la paix de Nimègue. Les murs sont recouverts de panneaux de marbres ornés de trophées et de chutes d'armes. Louis XIV est représenté foulant au pied ses ennemis sur un bas-relief de stuc d'Antoine Coysevox. Le plafond peint par Le Brun représente au centre la France assise sur un nuage entouré de Victoires. Un portrait de Louis XIV orne son bouclier. Sur les voussures, les trois puissances ennemies vaincues par le roi : l'Allemagne à genoux avec un aigle, l'Espagne menaçante avec un lion rugissant et la Hollande renversée sur un lion. La quatrième voussure représente la déesse de la guerre Bellone, en fureur entre la Rébellion et la discorde. La Galerie des Glaces ou « Grande Galerie » selon le terme du XVII^e siècle exalte le succès politique, économique et artistique de la France. Longue de 73 mètres, la galerie donne à voir la gloire des 18 premières années de règne, depuis 1661 jusqu'à la paix de Nimègue. Par l'utilisation d'allégories antiques, les victoires militaires et diplomatiques y ont une place de choix. Les peintures de la voûte réalisées par Charles Le Brun représentent entre autres le passage du Rhin. Cette galerie servait aux grands événements diplomatiques. Les représentations picturales avaient une dimension pédagogique. Le doge de Gênes est accueilli en 1685, les ambassadeurs du Siam en 1686, celui de Perse en 1715, celui de l'empire ottoman en 1742. La grandeur du roi de France devait se manifester par le faste et l'ostentation auprès des puissances européennes et méditerranéennes. À l'issue de la galerie des Glaces se trouve le salon de la paix qui valorise par l'iconographie les bienfaits de la paix par une allégorie de la France victorieuse offrant un rameau d'olivier aux puissances qui s'étaient unies contre elles. Pour l'historien Joël Cornette, le château de Versailles est le « temple du Roi de guerre » Louis XIV, personnifié sous les traits d'Alexandre Le Grand vainqueur de Darius le Perse. La mythologisation de la figure royale est destinée à manifester le monopole de la guerre et de la violence légitime par le Roi de France qui incarne le Léviathan (Thomas Hobbes).

Les fêtes ou réjouissances publiques octroyées par le Roi aux sujets du royaume à Paris et en province constituent un autre outil de communication politique destinée à transmettre la nouvelle de la victoire et de la paix à l'instar des célébrations organisées à l'occasion de la paix entre la France et l'Angleterre après la guerre d'indépendance américaine (1776-1783). Les réjouissances publiques s'ordonnaient autour d'une cérémonie religieuse durant laquelle était chanté un chant de louange à Dieu, un *Te Deum*, associé à une manifestation festive qui pouvait culminer par un feu d'artifice à

Paris et dans les grandes villes parlementaires du royaume ou encore dans un simple feu de joie. Dans les grandes villes, ces célébrations de la paix s'inscrivent dans la réalisation de décors à valeur symbolique valorisant le bon gouvernement du prince guerrier.

Du XVI^e au XVIII^e siècle, la guerre est un véritable instrument d'Etat. Elle est au cœur du processus de genèse de l'Etat moderne et contribue à asseoir l'autorité du prince. Le roi guerrier est à la fois une réalité qui touche inégalement les souverains régnant mais surtout un topos de la représentation du roi conquérant et défenseur de son royaume. Le développement d'une administration complexe de la guerre et de la marine est lié à la multiplication des théâtres de conflits sur terre et sur mer et à la dimension durable de la guerre en Europe. Cette administration donne les moyens de mobiliser des armées quantitativement importantes. Outil de pouvoir enfin par la dimension communicationnelle, la guerre est au cœur d'une politique artistique de propagande du prince qui légitime son pouvoir dans une dimension pédagogique à la fois défensive et dissuasive.

DU ROI DE GUERRE AU ROI DE DIPLOMATIE (1515-1792)

De François 1^{er} à Henri II, le duel franco-autrichien pour la monarchie universelle (1515-1559)

Les rois du XVI^e siècle dans la continuité du Moyen-Âge sont considérés comme les vicaires de Dieu sur Terre. Les guerres qu'ils mènent s'inscrivent dans une lecture religieuse de l'Occident : étendre et défendre la chrétienté au-delà de ses frontières pour essayer d'établir un empire chrétien universel, une « *monarchie universelle* » qui ranimerait le vaste empire carolingien qui existait au temps de Charlemagne et qui était alors synonyme de paix. Politiquement, pour le souverain, guider ses nobles en guerre à l'extérieur des frontières du royaume est un moyen de canaliser la violence nobiliaire et de limiter les troubles intérieurs du royaume en mettant à l'épreuve par le devoir militaire la fidélité des Grands alors que se reconstruit l'autorité monarchique et que naît la doctrine du souverain absolu.

Monluc, « Battre les autres ou s'entre-battre soi-même »

Ce rêve impérial d'un empire chrétien universel trouve un écho particulier chez deux souverains d'Europe du début du XVI^e siècle : Charles Quint, à la tête du Saint-Empire, et François 1^{er}, roi de France, dit le « Très Chrétien ». **L'argument de la défense de la chrétienté fournit un alibi viable à toute tentative d'expansion.**

Cette prétention à un empire universel s'appuie sur deux éléments :

- **L'extension du territoire de souveraineté par la guerre, l'héritage ou le mariage** : l'empire de Charles de Habsbourg encercle le royaume de France au Sud-Ouest avec la péninsule ibérique (royaumes de Castille et d'Aragon), au Nord et au Nord-Est avec les Pays-Bas et la Franche-Comté. L'empereur domine le cœur du continent avec le Saint-Empire et le royaume de Naples. Son dispositif territorial est axé autour d'héritages autrichien, bourguignon et il faut lui ajouter les territoires espagnols conquis en Amérique centrale et méridionale, les vice-royautés de Nouvelle-Espagne. François 1^{er} quant à lui domine un domaine royal reconstitué et le Milanais depuis 1515 suite à la victoire de Marignan. Les rois

de France se sont lancés sous Charles VIII dans la défense de leurs intérêts dynastiques en Italie. L'Italie est le cadre d'un duel franco-autrichien pour l'hégémonie sur la péninsule.

- **L'élection à la fonction de Saint-Empereur qui se joue entre Charles de Habsbourg et François 1^{er}, seuls souverains impérialistes de l'Europe du début du XVI^e siècle**. Le Saint-Empereur est élu depuis le XIV^e siècle par 7 grands électeurs : 3 grands ecclésiastiques et 4 grands laïcs. Le Saint-Empereur est couronné par le pape, ce qui renforce sa prédisposition à défendre l'église chrétienne. Hors Charles de Habsbourg à la faveur des grands électeurs, François 1^{er} est perçu comme un roi centralisateur par sa politique d'unification du royaume et porterait alors atteinte aux régimes des principautés qui cohabitent dans le Saint-Empire. Par ailleurs, le soutien financier promis pour acheter les voix des grands électeurs est plus soutenu chez Charles de Habsbourg qui offre 1 million de florins avec l'appui de la banque Fugger, soit plus du double des 400 000 écus promis par François 1^{er}. Charles de Habsbourg est élu Saint-Empereur en 1519.
- Charles Quint domine alors un territoire composite, morcelé. Gattinara, son chancelier le compare à Charlemagne sans équivoque : *« Dieu vous a conféré cette grâce immense de vous élever par-dessus de tous les rois de la Chrétienté à une puissance que n'a possédée que votre prédécesseur Charlemagne, vous êtes sur la voie de la monarchie universelle »*.
- Le rêve d'une monarchie universelle française dirigée par François 1^{er} s'estompe. La perte du Milanais en 1526 suite à la bataille de Pavie contre Charles Quint cantonne le roi de France, prisonnier, affaibli, aux limites de son domaine royal, amputé du duché de Bourgogne, des comtés d'Auxerre et de Mâcon et de la suzeraineté sur la Flandre, l'Artois, alors que la réforme éclate en Europe.
- Le successeur de François 1^{er}, Henri II, tente une ultime campagne en Italie dès 1551. C'est la sixième guerre d'Italie. L'échec de cette initiative se solde par le traité de Câteau-Cambrésis qui marque la renonciation définitive des souverains français à l'Italie.

La première moitié du XVI^e siècle tente de raviver les espoirs d'une monarchie universelle chrétienne. L'échec du roi de France en Italie, l'abdication de Charles Quint en 1555 et le partage de son empire entre ses deux fils mettent fin à cet espoir de raviver une chrétienté d'Occident impériale, d'autant que l'éclatement confessionnel de l'Europe par les Réformes protestantes ont profondément divisés les Etats européens.

Malgré cet échec, les souverains européens défendent les intérêts de la chrétienté face à l'expansion turque musulmane en Europe. En 1518, à Londres, les puissances européennes signent aux côtés d'Henri VIII Tudor un traité et confédération générale de paix et concorde pour souder une république chrétienne liguée contre les Turcs. Au début des années 1570, elles mettent en place sous la protection du pape Pie V une coalition destinée à limiter l'influence ottomane en Méditerranée et en Europe. La bataille de Lépante en 1571 oppose la flotte des coalisés européens guidés par Don Juan d'Autriche, un bâtard de Charles Quint, à la flotte ottomane. La victoire européenne sur les Ottomans est alors investie par la propagande pontificale comme la victoire de la Chrétienté soutenue par les Rois d'Europe sur l'Infidèle.

La guerre civile intérieure : le Roi dans les affrontements confessionnels du royaume de France (1562-1629)

Le XVI^e siècle est marqué par l'éclatement confessionnel (ou religieux de l'Europe) avec la diffusion des Réformes protestantes (calvinisme, luthéranisme, anglicanisme...). Ces réformes prônent un renouvellement religieux centré sur une pratique religieuse renouvelée : lecture de la bible en langue vernaculaire, révision du nombre de sacrements, négation du culte des saints, suppression de la hiérarchie ecclésiastique. Les réformes protestantes fragilisent donc l'autorité du pape et nourrissent la prétention des Etats monarchiques ou princiers, des principautés à s'émanciper de l'Eglise par la Réforme religieuse pour affirmer leur indépendance selon le principe « *cujus regio, ejus religio* ». En France, la diffusion des idées protestantes fait l'objet d'une bienveillance de la part du Roi tant qu'elles ne fragilisent pas son autorité.

De 1562 à 1598, 8 guerres de religion secouent le royaume. Le protestantisme se diffuse en France dans le Centre-Ouest, dans les Midi et en Basse-Normandie tandis qu'il rencontre parallèlement une crise de la royauté. La dimension régaliennne de la guerre est fragilisée par les prises d'armes des grands nobles du royaume, qu'ils soient catholiques ou protestants. Ils prennent en « otage » le roi de France :

- Règne de François II (1559-1560) : les Guise, oncles de la Reine, originaire d'Ecosse, Marie Stuart. Les nobles de France n'apprécient guère la présence de cette noblesse étrangère à la cour de France. Les Guise, catholiques, l'emportent dans une bataille sanglante sur une tentative des nobles huguenots de les écarter du Roi de France à Amboise en 1560, alors même que se préparait un colloque pour établir une conciliation religieuse à Poissy.
- Règne de Charles IX (1560-1574) : le prince de Condé, chef du parti protestant, tente de s'emparer du roi de France au château de Monceaux, près de Meaux, en septembre 1567, alors qu'il est en tournée dans le royaume de France avec sa mère Catherine de Médicis pour essayer de réaffirmer l'autorité royale.
- Les batailles opposant catholiques et les protestants rythment ces guerres de religion : Jarnac (mars 1569) et Moncontour (octobre 1569) sont deux défaites protestantes qui marquent un repli des huguenots lors de la troisième guerre de Religion. Cette guerre juxtapose des opérations militaires d'envergure à un état de guerre civile intestines dans la capitale Paris, et les grandes villes du royaume.
- Ces guerres de religion acquièrent une dimension internationale favorisée par la proximité frontalière de la monarchie espagnole de Philippe II des tractations d'alliance pour le camp catholique des Guise. L'Angleterre d'Elisabeth 1^{ère}, protestante anglicane, noue des relations secrètes, avec le port de La Rochelle, bastion protestant du Centre-Ouest atlantique, que Charles IX et son armée assiège, en vain, en 1573.
- L'abjuration de la religion réformée par Henri IV en 1593 et son sacre en 1594 rétablit un équilibre que l'Edit de Nantes confirme, mettant fin à près d'une trentaine d'années de guerres intérieures, inaugurant la reconstruction de l'autorité monarchique.

La reconstruction de l'autorité monarchique après l'assassinat d'Henri IV dans le premier tiers du XVII^e siècle rencontre le réveil de la question protestante dans la région parisienne, dans le Béarn et en Anjou face aux craintes d'une remise en cause de l'édit de tolérance de 1598. Le réveil des affrontements en Languedoc et l'intervention militaire de l'Angleterre qui tente de s'installer sur l'île de Ré en Anjou pour soutenir les protestants rochelais pousse le roi de France Louis XIII et le cardinal de Richelieu à mener le siège victorieux de La Rochelle en 1628. La paix d'Alès en Languedoc en juin 1629 solde la défaite du parti protestant. La résolution des conflits religieux à la fin des années 1620 permet au royaume de France de s'engager au-delà de ses frontières et de renouer avec une ambition hégémonique.

Le temps du roi hégémonique : vers les conquêtes de Louis XIV (1635-1715)

Depuis le début du XVII^e siècle, les penseurs mettent en avant la notion d'Europe dans les utopies pacifistes qui allient la paix au commerce et à la prospérité des peuples : le *Grand Dessein de Sully sous Henri IV*, le *Nouveau Cynée d'Eméric Crucé (1623)*, et au siècle suivant le *Projet pour rendre la paix perpétuelle* de l'abbé St-Pierre (1713).

Parallèlement, une transformation dans la conception de la guerre se produit lors de la Guerre européenne de Trente Ans (1618-1648) où s'imbriquent rivalités religieuses, querelles dynastiques et ambitions territoriales. L'Allemagne est au cœur de ce conflit

Cause de la guerre : l'empereur Mathias est également roi de Bohême. A sa mort, la couronne doit passer sur la tête de son cousin Ferdinand, mais les nobles tchèques, majoritairement calvinistes, refusent cette dévolution de la Couronne qui conduirait à une reconquête catholique. Le 23 mai 1618, les envoyés de l'empereur sont défenestrés à Prague. Les nobles tchèques choisissent comme roi un prince protestant allemand, l'Electeur palatin Frédéric V. La guerre éclate : elle oppose un camp catholique, impérial, dirigé par Maximilien de Bavière, à un camp protestant réuni dans l'Union Evangélique. Les impériaux remportent la victoire de la Montagne Blanche en novembre 1620. Les protestants allemands enchaînent des revers et cherchent des alliés contre la Maison d'Autriche : l'alliance de La Haye en 1625 regroupe les Provinces-Unies, l'Angleterre et le Danemark. Cette alliance est un échec. Le Danemark se retire par la paix de Lübeck. L'entrée de la Suède de Gustave II Adolphe (1609-1632) aux côtés des protestants favorise un regain du camp réformé par la bataille de Breitenfeld de septembre 1631, jusqu'à la défaite de Nordlingen (septembre 1634). La France s'engage alors directement en déclarant la guerre à l'Espagne en 1635 par deux alliances ouvertes avec la Suède et les Provinces-Unies. Aux côtés des Suédois, les Français assurent les succès séparés de la conquête de l'Artois et de la bataille de Rocroi en 1643 (contre les tercios espagnols) et groupés de la bataille de Zusmarshausen (Turennes et Wrangel). La guerre est soldée par les traités de Westphalie. Le second traité, dit de Münster, en octobre 1648, est une victoire diplomatique pour la France qui met la main sur les Trois-Evêchés, sur le Décapole (10 villes de Basse-Alsace), et sur la Haute-Alsace. La guerre de Trente Ans marque la dissociation du religieux et du politique en Europe centrale, car l'empire perd son caractère exclusivement catholique.

La guerre de Trente Ans marque le passage en Europe de la guerre idéologique, impériale et religieuse, telle qu'elle pouvait encore exister au XVI^e siècle (rivalité entre Charles Quint et

François 1^{er} pour la monarchie universelle) à la guerre séculière, hégémonique, défendant les intérêts particuliers d'un Etat. 4 caractéristiques confirment cette orientation :

- **Théorie de la guerre couverte ou indirecte** : elle consiste à déclencher des hostilités sur un théâtre d'opération annexe. Exemple : la France, en signant un traité secret avec la Suède à Båwald en janvier 1631, soutient l'effort de guerre suédois contre la Maison d'Autriche.
- **La mise en place de la Raison d'Etat** : la raison d'Etat est ce principe selon lequel l'engagement d'un Etat dans un conflit européen vise à défendre l'intérêt du royaume quelques soient les confessions des alliés ou des belligérants. Ce principe marque une dissociation du religieux et du politique forte.
- **L'équilibre dissuasif** : il désigne par le jeu des alliances la recherche d'un équilibre entre les puissances afin de limiter les prétentions conquérantes, expansionnistes d'un Etat en Europe tant dans la conduite de la guerre que les négociations de paix. La Guerre de Trente Ans illustre cet aspect : elle mobilise
- **La sécurisation du territoire de souveraineté.** Les Etats développent une stratégie défensive qui visent à protéger le territoire des invasions étrangères sur terre et sur mer. Dans le royaume de France, sous Louis XIV, la théorie du « pré carré » de l'ingénieur des fortifications Vauban vise dès 1700 à assurer la défense des frontières maritimes et terrestres par la mise en place de grandes citadelles fortifiées, spécialement dans les territoires récemment conquis. C'est la ceinture de fer vaubaldienne. Pour Vauban, le roi ne doit plus « voler le papillon au-delà des Alpes », il ne peut mener que des annexions légitimes pour atteindre des frontières naturelles (Rhin, Jura, Alpes, Pyrénées).

Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, le Roi Louis XIV mène la guerre dans une perspective hégémonique qui tend à fragiliser l'équilibre des puissances européennes.

- Novembre 1659 : la paix des Pyrénées confirme la conquête du Languedoc, du Roussillon et de la Cerdagne.
- 1665-1667 : la guerre du droit de Dévolution de la couronne d'Espagne à la mort de Philippe IV entraîne une invasion des Pays-Bas avec le soutien du Portugal, de l'Angleterre et des Provinces-Unies.
- 1672-1678 : la guerre de Hollande est celle d'un revers stratégique fort pour la France. Guerre économique (de tarifs douaniers entre la France et la Hollande), c'est aussi une guerre idéologique (la France absolutiste et catholique face à la république protestante des Provinces-Unies du stadhtouder Guillaume d'Orange). L'armée de Louis XIV remporte plusieurs succès initiaux dans leur marche sur les Provinces-Unies. En 1673, une alliance (dite de La Haye), lie les Provinces-Unies, l'Espagne, l'Empire et la Lorraine. La guerre franco-hollandaise devient une guerre européenne. La guerre se solde par le congrès de Nimègue de 1675 qui consacre la conquête de la Franche-Comté abandonnée par l'Espagne avec quelques places des Pays-Bas.

- Jusqu'en 1713, les coalitions européennes contre la France visent à limiter les tentatives expansionnistes que Louis XIV a révélées lors de la guerre de Hollande. Stratégiquement l'union des Provinces-Unies avec l'Angleterre en 1689 est un revers fort pour Louis XIV. La guerre est à la fois terrestre et maritime.
 - **Guerre de la Ligue d'Augsbourg de 1688 à 1697** sur le continent européen et dans les mers voisines (le roi Louis XIV allié à l'empire ottoman, à l'Irlande et l'Ecosse contre la ligue d'Augsbourg menée par Guillaume d'Orange, le Saint-Empereur romain germanique, le roi d'Espagne, le roi de Savoie et des princes du saint-Empire Romain Germanique).
 - **Guerre de Succession d'Espagne de 1700 à 1713** (face au risque de voir la France dominer deux couronnes, la Couronne de France et la Couronne d'Espagne, ainsi que les territoires en dépendant, à la mort de Charles II d'Espagne, dont le testament nomme comme successeur au trône Philippe d'Anjou, second petit-fils de Louis XIV, roi de France ; l'Angleterre, les Provinces-Unies et le Saint-Empereur allié contre Louis XIV et l'Espagne)

Les traités de paix d'Utrecht en 1713 et Rastadt en 14 inaugurent une période de paix en Europe connue sous le nom d'entente cordiale. Elle met fin à l'hégémonie française en Europe et place l'Angleterre en situation de garante de l'équilibre européen. L'esprit de ces traités est d'établir un équilibre européen par des concessions réciproques.

- Le petit-fils de Louis XIV, Philippe V, demeure roi d'Espagne,
- La France conserve ses frontières d'avant la guerre de Succession d'Espagne,
- Le roi d'Espagne concède au roi d'Angleterre Minorque et Gibraltar et des avantages commerciaux dans l'empire espagnol.
- L'empereur Charles VI de Habsbourg obtient le retrait français de toutes les places de la rive droite du Rhin, les Pays-Bas espagnols (cédés par l'Espagne).
- Une Triple Alliance naît de ces traités entre l'Angleterre, la France et les Provinces-Unies en 1717.
- L'entente franco-anglaise est incarnée dans la première moitié du XVIII^e siècle par la collaboration entre les deux premiers ministres anglais et français Walpole et Fleury.

La guerre franco-anglaise juxtaposée : la guerre maritime atlantique (1756-1783)

Jusque dans les années 1750, les guerres européennes ont souvent une origine dynastique (une succession). Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, ces guerres sont à la fois continentales et ultramarines (c'est-à-dire liées aux outre-mer). Les enjeux territoriaux européens et atlantiques sont imbriqués et au cœur des affrontements.

La Guerre de Sept Ans (1756-1763) manifeste la suprématie anglaise tant en Europe qu'en Atlantique. La cause de la guerre réside dans la volonté de l'Autriche de reconquérir la Silésie passée

aux mains de la Prusse. La Prusse de Frédéric II, est alliée à l'Angleterre des Hanovre. L'Autriche est alliée depuis 1756 à la France de Louis XV.

Les puissances française et anglaises étant concurrentes territorialement et économiquement dans les colonies tant en Amérique du Nord que dans les Antilles, les théâtres des conflits sont à la fois européens et atlantiques par le jeu des alliances des différents belligérants. Batailles terrestres et batailles navales s'enchaînent donc.

Dans les colonies, l'enjeu de la guerre transportée rejoint plusieurs points qui suscitent des tensions entre les deux couronnes européennes :

- La domination de la Louisiane ;
- Le commerce des peaux avec les tribus amérindiennes ;
- La crainte d'un fort développement de l'influence catholique en Nouvelle-France ;
- Les droits et la zone de pêche autour de Terre-Neuve.

L'Espagne, qui détient le premier empire colonial américain, rejoint la France dans le réseau des alliances, lui offrant des appuis stratégiques en atlantique (Cuba, Santo Domingo). Mais le traité de Paris de 1763 met fin à la guerre de Sept Ans et consacre la victoire anglaise avec la perte du Canada français.

La guerre d'indépendance américaine (1776-1783) entre les Treize Colonies, alliées à la France de Louis XVI, et l'Angleterre, affaiblit la puissance européenne anglaise en Atlantique et en Europe. Les Treize Colonies proclament leur indépendance le 4 juillet 1776 et revendiquent un droit à l'autodétermination contre l'absence de représentation parlementaire de 2,5 millions d'habitants et contre la pression fiscale qui pèse sur les colonies depuis la fin de la guerre de Sept Ans.

La France intervient dans le conflit après une phase diplomatique. En 1776 en effet, une ambassade du Congrès des Etats-Unis (formé en décembre 1774) envoie une ambassade à Versailles auprès de Louis XVI et de Vergennes. Benjamin Franklin vient défendre la cause des insurgés qui rencontre un écho dans la France des Lumières.

Le roi Louis XVI est le premier souverain à reconnaître l'indépendance américaine en décembre 1777. Une alliance est nouée. L'Espagne rejoint la France dans l'alliance contre l'Angleterre. Une flotte française dirigée par l'amiral d'Estaing soutient l'effort de guerre dans la Caraïbe dès 1779, des munitions et de l'artillerie sont envoyés des arsenaux du Ponant sur les vaisseaux du Roi, un corps expéditionnaire de soldats français est envoyé sous la direction de Rochambeau en juillet 1780. Après la victoire américaine de Yorktown en octobre 1781, la signature de la paix avec l'Angleterre à Versailles en septembre 1783 met fin à 7 années de guerre. C'est un succès diplomatique et militaire pour le royaume de Louis XVI.

Conclusion :

La guerre de François 1^{er} à Louis XVI peut être envisagée comme un instrument d'état :

- Elle est au service de **la genèse de l'Etat moderne** et de la construction de la souveraineté absolue du Roi dont le domaine royal est sécurisé voire amplifiée par les ambitions conquérantes.
- La mise en place d'une **administration de la guerre et de la marine** donne les moyens humains, fiscaux et techniques d'une puissance militaire capable de construire la stature royale et européenne du souverain.
- **Outil de communication politique**, la guerre crée du lien entre le roi et ses sujets mais aussi entre le roi et ses alter ego. Les arts légitiment la figure du souverain et construisent une image guerrière dissuasive.
- Le Roi de France mène des campagnes dans une Europe en guerres où les années de paix sont rares. De la recherche de la monarchie universelle illustrée par le duel François 1^{er} / Charles Quint à la recherche de l'équilibre des puissances par le jeu des alliances, la guerre est pour le roi **un outil d'affirmation et d'hégémonie** à l'instar des conquêtes de Louis XIV.
- Au XVIII^e siècle, la durée des guerres s'allonge et les théâtres d'opérations maritimes se multiplient au point d'inclure les colonies. Du XVI^e au XVIII^e siècle, le roi de guerre hégémonique cède la place au roi diplomate jouant sur la recherche des équilibres européens.

La Révolution française fait de la guerre un outil d'affirmation et de défense de la Première République illustrant le passage de la guerre du Roi à la guerre du peuple ou de la nation, victorieuse lors de la bataille de Valmy contre les monarchies européennes coalisées en 1792, contredisant la vision picturale d'un Louis XVI roi-citoyen.

Bibliographie :

Joël Cornette, *Le Roi de Guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Bibliothèque Historique Payot, 1993.

Jean Chagniot, *Guerre et Société à l'époque moderne*, Nouvelle Clio, PUF, Paris, 2001.

Jérôme Hélié, *Les relations internationales dans l'Europe moderne, 1453-1789*, U, Armand Colin, Paris, 2008.

Lucien Bély, *Les relations internationales en Europe, XVII^e-XVIII^e siècle*, Thémis Histoire, PUF, Paris, 2001 (1992).

François Lebrun, *L'Europe et le monde, XVI^e-XVIII^e siècle*, U, Armand Colin, 2000 (1987).